

Chapitre IV : Plan de gestion des zones humides

4.1.- Définition des zones humides

Les zones humides sont des espaces où l'eau est présente en quantité importante et de façon prolongée pendant une bonne partie de l'année, en surface ou/et dans les premiers centimètres du sol. Elles peuvent avoir des formes et des fonctionnements divers et variés (marais, étangs, prairies, forêts, milieux alluviaux, roselière...).

Deux critères prépondérants permettent de les identifier et de les délimiter : l'hydromorphie des sols et la présence dominante d'une végétation hygrophile spontanée. Ces critères ont été définis au regard des fonctions environnementales réalisées par les zones humides, en surface comme en profondeur. Il suffit que l'un des deux soit rempli sur un espace pour que celui-ci soit qualifié officiellement de zone humide.

4.2.- Valeurs et fonctions des zones humides

Les zones humides peuvent présenter un certain nombre de fonctions écologiques par rapport à leur nature et leur position sur un territoire (Figure 1). Certaines sont qualifiées d'éponges, en référence à leurs capacités de stockage et de restitution diffuse de l'eau, qui permettent de limiter l'intensité des crues et des étiages. D'autres ont la capacité de filtrer et d'épurer les eaux qui les transitent ou de ralentir les ruissellements. Ces régulations naturelles contribuent donc à la bonne qualité et la quantité de la ressource en eau, et limitent les risques naturels et sanitaires. Il résulte donc de ces fonctions naturelles, des services dont la collectivité peut bénéficier. Le bon état et l'intégrité physique des zones humides sont les garants de leur bon fonctionnement.

Trois fonctions essentielles des zones humides, reconnues comme déterminantes en raison de leur lien avec le bon état des masses d'eau :

La fonction hydraulique-hydrologique qui s'exprime dans de nombreuses zones humides et en particulier dans les plaines alluviales, à travers les services rendus par les zones humides vis-à-vis des cours d'eau (rétention des crues, soutien d'étiage, mobilité latérale...) et des eaux souterraines (recharge des nappes)

La fonction physique-biogéochimique qui s'exprime à travers les services rendus par les zones humides vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau (épuration naturelle des eaux, rétention des sédiments, etc.)

La fonction écologique-biologique qui correspond à l'activité des écosystèmes, intéressante par la biodiversité qu'elle engendre et les activités qu'elle permet (chasse, pêche, agriculture...)

4.3.- Elaborer un plan de gestion de zones humides

Les grandes parties de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides concernent:

- i) La description
- ii) L'évaluation
- iii) Les objectifs
- iv) Le plan d'action

4.3.1.-Description pour comprendre les caractéristiques physiques, écologiques et socio-économiques d'une zone humide

Les décisions et axes stratégiques de gestion d'une zone humide dépendent de ses caractéristiques spécifiques. De ce fait, la première étape dans l'élaboration d'un plan de gestion est de collecter et de synthétiser les informations existantes concernant le site. Pour les sites Ramsar existantes, ces informations sont déjà disponibles dans le document d'information Ramsar.

4.3.2.- Evaluation pour déterminer ses valeurs et les risques ou menaces.

But : Pour identifier les éléments ou caractéristiques importants et les services rendus par la zone humide ; pour déterminer ses valeurs et les risques ou menaces.

Durant cette phase, on devrait aussi évaluer si la situation actuelle du site est optimale ; évaluer les risques et menaces qui pèsent sur le site et autour du site ; et décrire comment la situation peut être améliorée. La finalité de l'évaluation consiste à comprendre les valeurs et l'importance d'une zone humide pour les communautés locales ainsi que les fonctions écologiques de la zone à une échelle plus large (biodiversité et services écosystémiques).

Les méthodes d'évaluation comprennent les inventaires bioécologiques, l'évaluation des services écosystémiques et les évaluations rurales participatives. Les évaluations portent généralement sur les caractéristiques écologiques, socioculturelles et économiques des zones humides. Elles devraient tenter de donner une valeur aux caractéristiques et aux services fournis.

4.3.3.- objectifs

But : Pour exprimer «l'état souhaité» des attributs écologiques ou des services écosystémiques clés suite à la gestion d'une zone humide.

Le résultat de l'évaluation sera une liste d'attributs ou d'éléments importants ou de services clés fournis par la zone humide. La prochaine étape consiste à préparer les objectifs pour chaque attribut/élément ou service. Les objectifs sont les expressions de ce qui devrait être réalisé grâce à la gestion du site. Ils doivent être mesurables, atteignables et doivent définir les

conditions requises pour l'attribut/l'élément. Les objectifs sont une expression du but et non les actions ou processus nécessaires pour obtenir ou maintenir ces conditions.

4.3.4.- Plan d'action

But : Pour décrire en détail tout le travail de gestion nécessaire afin d'atteindre les objectifs.

Le plan d'action repose sur les approches et stratégies identifiées afin de parvenir aux objectifs visés.

4.3.5.- Projets et programme de gestion

But : Permet de décrire en détail quand, où et qui vont mettre en œuvre les approches de gestion et les activités détaillées dans le plan d'action